

ATTIJARI PREMIUM SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE
2025

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » clos le 31 décembre 2025 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 décembre 2025 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **27 329 785** dinars un actif net de **27 275 507** dinars et une valeur liquidative de **101,943** dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

En dehors des observations formulées au niveau du paragraphe précédent et sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2025 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis le 30 Janvier 2026

Le Commissaire Aux Comptes
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31-12-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>		
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	27 234 535
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		-
b - Obligations et Valeurs assimilées		27 234 535
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		94 767
a - Placements monétaires	3-3	-
b - Disponibilités	3-5	94 767
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	483
AC 4 - Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		27 329 785
<u>PASSIF</u>		
PA 1- Opérateurs crébiteurs	3-9	41 445
PA 2 - Autres crébiteurs divers	3-10	12 833
TOTAL PASSIF		54 278
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 -Capital	3-7	27 000 756
CP 2 - Sommes capitalisables	3-8	274 751
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
b - Sommes capitalisables de la période		274 751
ACTIF NET		27 275 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 329 785

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 Octobre au 31-12-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	461 760	468 559
a - Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		461 760	468 559
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	83 679	92 140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		545 439	560 699
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-108 738	-134 938
REVENU NET DES PLACEMENTS		436 701	425 761
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-17 021	-19 473
RESULTAT D'EXPLOITATION		419 680	406 287
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-131 586	-131 537
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		288 093	274 751
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		131 586	131 537
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-60 877	-
* +/- values réalisées sur cession des titres		159 680	204 649
* Frais de négociation de titres		-65	-65
RESULTAT NET DE LA PERIODE		518 418	610 872

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31-12-2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	518 418	610 872
a - Résultat d'exploitation	419 680	406 287
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-60 877	-
c - +/- values réalisées sur cession de titres	159 680	204 649
d - Frais de négociation de titres	-65	-65
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	12 570 838	25 664 635
a - Souscriptions	47 035 632	70 292 250
* Capital	46 542 900	69 770 800
* Régularisation des sommes non distrib.	346 388	383 124
* Régularisations des sommes distrib.	146 344	138 326
b - Rachats	-34 464 794	-44 627 615
* Capital	-33 894 300	-44 015 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-292 564	-342 652
- Régularisation des sommes distrib.	-277 931	-269 863
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 089 256	26 275 507
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de la période	14 186 251	1 000 000
b - En fin de la période	27 275 507	27 275 507
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	141 071	10 000
b - En fin de période	267 557	267 557
Valeur liquidative	101,943	101,943
<u>AN 6 - Taux de Rendement de la période</u>	1,37%	1,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV

ATTIJARI PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable de capitalisation de catégorie obligataire régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 19 décembre 2024 sous le n° 71-2024. La SICAV a été constituée le 21 Mars 2025, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution. La gestion d'ATTIJARI PREMIUM SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est « **ATTIJARI BANK** ».

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « **Intérêts des mises en pension** ».

• ***Titres reçus en pension*** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2-Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 27 234 535 Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025
Coût d'acquisition	27 072 000
- Obligations et valeurs assimilées	27 072 000
Plus ou moins -values potentielles	-
- Obligations et valeurs assimilées	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	162 535
Total	27 234 535

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 461 760 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 Et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au 31/12/2025	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Revenus des Obligations	304 042	307 957
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	157 718	160 602
- Revenus des titres OPCVM	-	-
Total	461 760	468 559

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est égal à zéro au 31/12/2025 :

Libellé	31/12/2025
Certificats de dépôts	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	-
TOTAL	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 83 679 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au 31/12/2025	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Intérêts du compte courant	908	1 894
- Intérêts des Certificats de Dépôt	82 771	90 246
Total	83 679	92 140

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 94 767 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- Avoirs en banque	1 510 190
- Sommes à l'encaissement	1 363 957
- Sommes à régler	-2 781 273
- Intérêts courus/Cpte courant	1 894
Total	94 767

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 483 Dinars se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- Retenue à la source sur BTA	483
Total	483

3-7 Note sur le capital

Capital au 01-10-2025	
- Montant	14 199 594
- Nombre de titres	141 071
- Nombre d'actionnaires	34
Souscriptions réalisées	
- Montant	46 889 288
- Nombre de titres	465 429
- Nombre d'actionnaires nouveaux	87
Rachats effectués	
- Montant	-34 186 864
- Nombre de titres	338 943
- Nombre d'actionnaires sortants	42
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-60 877
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	159 680
- Frais de négociation de titres	-65
Capital au 31-12-2025	
- Montant	27 000 756
- Nombre de titres	267 557
- Nombre d'actionnaires	79

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondant aux sommes capitalisables de l'exercice en cours et aux sommes des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025
Sommes capitalisables de l'exercice en cours	274 751
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-
Total	274 751

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 41 445 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- Gestionnaire	34 901
- Dépositaire	6 544
Total	41 445

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 12 833 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- CMF à payer	3 466
- Etat taxes à payer	4 367
- Honoraires à payer (CAC)	5 000
TOTAL	12 833

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 108 738 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au 31/12/2025	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	91 568	113 632
- Rémunération du dépositaire	17 169	21 306
Total	108 738	134 938

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 17 021 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au	Période du 21-03-2025 au
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	5 000	5 000
- Redevance CMF	9 619	11 936
-Autres charges	701	728
-TCL	1 702	1 809
Total	17 021	19 473

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au 4 ème trimestre 2025 s'élève à 91 568 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au 4 ème trimestre 2025 s'élève à 17 169 Dinars TTC.

Annexe I**Portefeuille Titres au 31/12/2025**

Désignation Du Titre		Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif
CODE ISIN	Obligations		6 500 000,000	6 553 979,178	23.99%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	25 000	2 500 000,000	2 500 000,000	9,15%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	10 000	1 000 000,000	1 021 838,904	3,74%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	30 000	3 000 000,000	3 032 140,274	11,09%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		20 572 000,000	20 680 555,615	75,67%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	500	490 000,000	495 454,246	1,81%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 082 000,000	20 185 101,369	73,86%
Total Portefeuille Titres			27 072 000,000	27 234 534,793	99.65%